

## LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 février

#### Informations :

Mme Merlin de la D.R.A.F est intervenue pour nous expliquer la réglementation phytosanitaire en matière de pesticides et de désherbants qui sera obligatoire en 2017 pour les collectivités et en 2019 pour les particuliers.

Culture au grand jour le samedi 2 avril à 20h30 à la salle polyvalente : Le Conseil Départemental organise des spectacles innovants avec des groupes locaux. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour cette manifestation, animée par John THOBE.

Ecole : Aurélie CARIAT, titulaire du poste d'enseignant de la classe maternelle reprend son activité à 80% le 29 février. La journée du vendredi sera assurée par Marie DEMONJEAN qui avait remplacé Aurélie de septembre 2015 aux vacances de février 2016.

Gîte : A la suite du compte rendu de l'assemblée générale des gîtes de France, la location du gîte de Saint Denis des Murs se trouve dans une bonne moyenne, à savoir 125 jours de location par an.

Un point sur les travaux du gîte :

- Les travaux de rénovation des salles de bain sont terminés.
- Les travaux de la cuisine sont en cours de réalisation. Deux propositions de devis ont été examinées :
  - 1) Devis n°1 : 7710,00 € avec meubles, électroménager et pose.
  - 2) Devis n°2 : 2066,16 € pour le mobilier, de 2318,00 € pour l'électroménager et de 789,60 € pour la pose.

La proposition des devis n° 2 est retenue par le Conseil Municipal.

• Les volets, la porte d'entrée ont été posés. Des aménagements (luminaires, tableaux, rideaux, portemanteaux) ont été réalisés par les employés communaux.

Les travaux de peinture à l'intérieur et à l'extérieur du gîte seront effectués à l'automne.

Personnel communal : Le congé maladie de Jean-Paul LEMENUT est prolongé de 6 mois. M. DOS SANTOS José, sous contrat CDD, le remplacera à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Budget : M. le maire a exposé la situation budgétaire et le conseil Municipal a approuvé le débat d'orientations budgétaires 2016.

Salle polyvalente : Le foyer rural de Saint-Léonard de Noblat organise un bal traditionnel à la salle polyvalente le vendredi 19 février.

Mme Christelle LENIAUD a présenté sa démission à M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

### Séance du 14 mars

#### Budgets.

Au cours de cette séance, l'équipe municipale, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2015 du budget communal et du budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Décide de voter les tarifs communaux. Ces tarifs sont identiques à ceux votés au budget 2015.

#### Commission « lien associatif ».

Les élus de la commission « lien associatif » ont travaillé sur un questionnaire qu'ils ont présenté au Conseil Municipal. Il a ensuite été modifié suite aux remarques des élus. Il est destiné aux bureaux des associations de la commune afin de déterminer leurs besoins, leurs attentes et leurs envies notamment vis-à-vis de la mairie.

L'objectif de cette commission est de favoriser les liens entre les associations, les bénévoles de celles-ci afin de développer le tissu de connaissance et de pouvoir mutualiser les moyens matériels et humains.

#### Vente du terrain communal de « Villejoubert ».

La préfecture de Limoges a adressé à la mairie les modalités de l'organisation du vote de la vente du terrain communal de « Villejoubert ».

Ce vote aura lieu le 2 avril 2016 de 9h à 12h et devra être entériné par le Conseil Municipal.

## **Informations :**

**Jumelage** : Les italiens de San Agatha viennent du 6 au 9 mai. Il est prévu qu'ils passent dimanche 8 mai dans l'après-midi pour assister aux animations de la fête locale de Saint-Denis.

**Orange** : L'entreprise Orange précise que la fibre optique au Châtenet est opérationnelle, tout comme la 4G pour les mobiles sur la commune.

**Plan vigipirate** : La gendarmerie a été reçue par M. le Maire à l'école. Il a été décidé d'installer une sonnette à l'entrée et de maintenir le portail fermé à clé durant les heures de classe.

**Décorations de Noël** : Benoit Saillant a fait un point sur les décorations en demandant l'avis des conseillers. Tous sont très satisfaits des réalisations et ont conscience de l'effort demandé (le temps passé aux montages, aux démontages, à l'utilisation de nacelles et autres matériels) à l'équipe « décorations de Noël ». Pour simplifier la mise en place, il faudrait prévoir des installations fixes, définir un projet à venir en réalisant un échéancier et le budgétiser.

## **Séance du 5 avril**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2016.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales ni les tarifs communaux.
- Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 0,20% par le Conseil général auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de voirie.
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention et des déclarations préalables de travaux auprès des organismes compétents pour la rénovation de la toiture du stade, pour la pose de nouveaux radiateurs pour le chauffage de l'église, pour les travaux d'éclairage public dans la cadre des économies d'énergies et pour des travaux de voirie 2<sup>ème</sup> tranche.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Fourrière Départementale pour 2016 afin de répondre aux contraintes légales de mise en fourrière des animaux domestiques divagants ou abandonnés. La cotisation est fixée à 0,60 € par habitant.
- Accepte l'admission en créances éteintes pour un montant de 7 331,56 € sur le budget communal et de 909,01 € sur le budget de l'eau suite à la demande de la trésorerie de Saint-Léonard.
- Accepte le paiement par CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour régler la garderie. La mairie va faire une demande de dossier d'affiliation au CRCESU.

### **Les familles qui le souhaitent peuvent régler leur facture de garderie par des C.E.S.U.**

• Valide le vote concernant la vente de parcelles appartenant aux habitants de « Villejoubert » pour une somme de 6 300 €.

Résultat du vote : 7 inscrits ; 6 votants ; 6 exprimés ; 6 « oui » ; 0 « non » ; 0 « nuls ».

• Accepte l'achat d'une partie de la parcelle D166 appartenant à M. Valière-Vialeix pour une somme de 6 300 €. Cet achat de terrain a été nécessaire pour les travaux de réfection de la route de l'Usine.

• Décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Les Lémovices » suite à la modification de leurs statuts.

## **Informations :**

**Jumelage** : le Conseil Départemental préconise une installation des panneaux de jumelage à au moins 20 m en retrait des panneaux d'entrée d'agglomération sur la route départementale.

**P.D.I.P.R** : M. le Maire a signé les plans de bornage au lieu-dit « La Perrière » pour conformité avec le tracé initial du chemin de randonnée « Les Tupes ».

**A.R.S** : L'A.R.S (l'Agence Régionale de Santé) est venu contrôler le périmètre de protection du captage et l'installation au Bas-Chalard.